



VILLE D'ANTIBES  
DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

Direction des Affaires Générales  
Du Juridique et du Contentieux

----

Unité Conseil Municipal  
CMJ

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 DECEMBRE 2006-  
COMPTE RENDU D’AFFICHAGE**

Le vingt-deux décembre deux mille six à 15 heures,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, suite à la convocation de Monsieur le Député-Maire en date du 15 décembre,  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Député-  
Maire.

**Présents :**

M. LEONETTI, M. GONZALEZ, M. SEITHER, Mme BLAZY, Mme TORRES-FORET-DODELIN, Mme MERLI, M. DULBECCO, M. GASTALDI, M. PAUGET, Mme MURATORI, Mme BOUFFIER, Mme PUGNAIRE, M. RAMBAUD, M. GABAI, Mme MAS, M. PADOVANI, Mme TROTOBAS, M. BIGNONNEAU, M. PASOLINI, M. CHIALVA, M. VITALE, Mme ANCHETTI, Mme BOUSQUET, M. BONIFAY, M. BARBERIS, Mme LONVIS, Mme DUMONT, Mme CANOVA, Mme THOMEL, M. PRICCO, Mme BADAOUI-BLAIS, Mme FAUS-FERNANDEZ, M. DABENE, M. JACOBELLI, Mme VERCNOCKE, M. PIEL, M. LA SPESA

**Procurations :**

M. ROUX pouvoir à M. PAUGET,  
M. GISMONDI pouvoir à Mme CANOVA,  
M. XENARD pouvoir à M. BIGNONNEAU,  
Mme ROUSTAN pouvoir à Mme MERLI,  
Mme LHEUREUX pouvoir à M. PASOLINI,  
M. AMAR pouvoir à M. DULBECCO,  
Mlle FAZARI pouvoir à Mme BADAOUI-BLAIS,  
Mme SAVALLI pouvoir à Mme LONVIS,  
Mme TARTARE pouvoir à M. DABENE,  
M. DUJARDIN pouvoir à Mme VERCNOCKE,

**Absents :**

M. FRAPPA,  
M. DEVERT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOUI-BLAIS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Mme RISTORI-MARIN , Responsable du Service des Déplacements a présenté un exposé sur le plan de déplacements urbains de la Communauté d'Agglomération

## **MONSIEUR LEONETTI**

### 00-1- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE – COMPTE RENDU

L'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat, des pouvoirs de décision dont l'énumération est donnée audit article.

Par délibération du Conseil municipal en date du 26 mars 2001, reçue en Sous-Préfecture de Grasse le 27 mars 2001, modifiée par délibération du 21 décembre 2001, reçue en Sous-Préfecture le 28 décembre 2001, par délibération du 20 décembre 2002, reçue en Sous-Préfecture le 26 décembre 2002, et par délibération du 8 juillet 2005, reçue en Sous-Préfecture le 13 juillet 2005, notre assemblée a donné délégation à Monsieur le Maire de la majorité des pouvoirs prévus par ledit texte.

En vertu de l'article L. 2122-23 du même code, les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal et Monsieur le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal.

En conséquence, Monsieur le Maire rend compte :

1- de l'arrêté du 24 octobre 2006 portant sur une convention de mise à disposition d'une salle de conférence par l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (O.G.E.C.) de l'école Notre Dame de la Tramontane au profit de la Commune d'Antibes Juan-Les-Pins pour l'organisation d'un cycle de grandes conférences – Mise à disposition moyennant la prise en charge par la Commune de frais de nettoyage de la salle à hauteur de 100 euros par conférence et des frais d'un technicien employé par l'OGEC d'un coût horaire de 16 euros soit un coût total prévisionnel de 1 480 euros sur la base de 10 conférences

2- de l'arrêté du 6 novembre 2006 portant sur avenant n° 4 à une convention de mise à disposition d'un local sis 17, boulevard Foch/19, avenue Guillaibert– villa Estello à Antibes pour les associations "Antibes Randonnée et Sama" représentées par ses présidents Jean François PERRET (Antibes-Randonnée) et Daniel LEDENT (Sama) – Mise à disposition gratuite – durée : deux ans. Frais et charges locatives à la charge des associations.

3- de l'arrêté du 14 novembre 2006 portant sur un référé expertise n° 0605326-9 formé devant le Tribunal administratif de Nice par les Sociétés Aqua Distribution Pompes et TP Spada dans le cadre de la réalisation du marché des trois fontaines de la Place de Gaulle à Antibes.

4- de l'arrêté du 14 novembre 2006 portant sur un référé suspension n° 0605561-93 formé par Monsieur AOUIZERATE devant le Tribunal administratif de Nice contre l'arrêté de préemption du 22 septembre 2006.

5- de l'arrêté du 14 novembre 2006 portant sur une requête auprès du Tribunal de commerce n° 006002 formée par Maître ARNAUD liquidateur judiciaire de la SARL Promib exploitant de l'hôtel BALANEA.

6- de l'arrêté du 16 novembre 2006 portant sur un référé suspension n° 0605671-93 formé devant le Tribunal administratif de Nice par la SARL Francima contre l'arrêté de refus de permis de construire n° 06500405A0057 en date du 3 août 2006.



<b>060838 MA 30</b>	<b>FÊTES DE FIN D'ANNEE 2006</b> Animateur	N		6 300,00	<b>DECIBEL</b>		
<b>060333 MPAF</b>	Acquisition de matériel anti-graffiti dans fourgon tôle pour nettoyage basse pression et travail sans eau	N		37 000,00	<b>TECHNI-GOM</b>	<b>06-nov-06</b>	
<b>060502 MPAF</b>	Mission de Programmiste pour la réalisation de locaux pour la DRI aux Terriers	N		19 500,00	<b>MENIGHETTI</b>	<b>25-oct-06</b>	12 mois
<b>060901 MPAF</b>	Travaux d'arrosage automatique intégré au Stade des Croûtons à Super Antibes Terrains n° 1 et 2 - Mise en place d'un système d'arrosage	N		40 661,00	<b>C.G.M.E.</b>	<b>26-oct-06</b>	1 mois
<b>060055 MPAF</b>	<b>Gestion de l'animal en milieu urbain</b> <b>Lot 1 :</b> Capture, enlèvement, transport des animaux errants, dangereux ou morts ou blessés sur le domaine public	O	19 300,00	33 800,00	<b>SA CHENIL SERVICE</b>	<b>03-mars-06</b>	un an reconductible une fois
<b>060056 MPAF</b>	<b>Gestion de l'animal en milieu urbain</b> <b>Lot 2 :</b> Gestion d'une fourrière animale	O	28 900,00	38 600,00	<b>SA CHENIL SERVICE</b>	<b>16-mars-06</b>	un an reconductible une fois
<b>060057 MPAF</b>	<b>Gestion de l'animal en milieu urbain</b> <b>Lot 3 :</b> Capture, enlèvement, transport, stérilisation chirurgicale, effarouchement d'oiseaux sur le domaine public	O	9 650,00	17 700,00	<b>S.A. SACPA</b>	<b>03-mars-06</b>	un an reconductible une fois
<b>060262 MPAF</b>	Acquisition de télécopieurs	O	5 000,00	20 000,00	<b>SCC</b>	<b>29-mai-06</b>	notification au 31/12/2006 renouvelable 1 fois
<b>060781 MPAF</b>	Maintenance, suivi/assistance du progiciel de gestion documentaire pour la Direction des Musées	N		6 150,00	<b>BNT TECHNOLOGIES</b>	<b>15-juil-06</b>	5 ANS
<b>060124 MPAF</b>	Maintenance, suivi/assistance du progiciel de gestion du courrier	N		38 125,00	<b>CONVERGENCE</b>	<b>13-mars-06</b>	5 ans ferme

<b>060243 MPAF</b>	Maintenance, suivi et assistance du progiciel de gestion de l'Etat Civil	N		31 918,00	<b>Société DIGITECH</b>	<b>10-avr-06</b>	5 ans ferme
<b>061300 MPAF</b>	Maintenance de photocopieurs dans les services municipaux de la ville d'ANTIBES - <b>Lot 2</b> : Maintenance de copieurs de marque TOSHIBA de moins d'un an	N		16 282,33	<b>TOSHIBA</b>	<b>08-nov-06</b>	5 ans ferme à compter de la notification
<b>060879 MPAF</b>	Réaménagement de l'aire de jeux d'enfants de la Pinède sur la Commune d'Antibes Juan-les-Pins	N		22 552,20	<b>KOMPAN</b>	<b>06-nov-06</b>	75 jours
<b>060827 MPAF</b>	Maintenance de photocopieurs dans les services municipaux de la Ville d'Antibes <b>Lot 1</b> : Maintenance de photocopieurs de marque RICOH de moins de 5 ans	N		27 679,97	<b>RICOH</b>	<b>06-nov-06</b>	
<b>060829 MPAF</b>	Maintenance de photocopieurs dans les services municipaux de la Ville d'Antibes <b>Lot 3</b> : Maintenance de photocopieurs de marque NASHUATEC de moins de 1 an	N		2 112,00	<b>NRG</b>	<b>06-nov-06</b>	
<b>060969 MPAF</b>	Contrat de maintenance du progiciel du parc informatique et des interventions	N		4 470,16	<b>SOCIETE PYTHEAS</b>	<b>20-oct-06</b>	5 ans
<b>061388 MPAF</b>	Gardiennage du Musée Picasso - novembre 2006	O	11 000,00	30 000,00	<b>A.S.P.</b>		1 mois

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce compte rendu, **à la majorité des voix par 40 voix pour sur 47 (3 contre : M.JACOBELLI, M.PIEL, M.LA SPESA et 4 abstentions : Mme TARTARE, M.DABENE, Mme VERCKNOCKE, M.DUJARDIN)** en a pris acte.

#### **00-2- CONVENTION D'ASSOCIATION VILLE D'ANTIBES PREVENTION ROUTIERE CONCERNANT LES COURS D'EDUCATION ROUTIERE DISPENSES DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer au nom de la Commune la convention d'association Ville d'Antibes / Prévention Routière concernant les cours d'éducation routière dispensés dans les écoles primaires de la Commune.

#### **00-3- AVENANT N° 7 AU CONTRAT DE CONCESSION RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A L'EXPLOITATION DU PARC DE STATIONNEMENT « Frères OLIVIER »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **M.GONZALEZ, Mme BOUFFIER, M.BIGNONNEAU, M.GABAI, Mme DUMONT, ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des suffrages exprimés ( 2 abstentions : Mme TARTARE, M.DABENE)** a approuvé les termes de l'avenant n° 7 au contrat de concession relative à la construction du parc de stationnement « Frères OLIVIER » et a autorisé Monsieur le Maire à signer cet avenant qui définit les conditions et les effets de la résiliation de la concession pour un motif d'intérêt général .

## MONSIEUR GONZALEZ

### **1-1- RD 6107 – DEVIATION DE VALLAURIS GOLFE-JUAN ET ANTIBES JUAN-LES-PINS – CONCERTATION PREALABLE – LANCEMENT ET MODALITES**

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme Déplacements Urbains Travaux du 8 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : **M.PIEL, M.LA SPESA**) adopté la proposition relative aux modalités de la concertation, a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à ouvrir la concertation et à diligenter sa mise en œuvre.

### **1-2- ACQUISITION DES PARCELLES DE TERRAIN SITUEES BOULEVARD DU VAL CLARET / IMPASSE DES ROSES CADASTREES AV 214/215/216**

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme Déplacements Urbains Travaux du 8 décembre 2006

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé la cession conclue à titre gratuit pour la bande de terrain de 1909 m<sup>2</sup> dans le cadre du permis de construire et à l'euro symbolique pour le surplus nécessaire soit 1853 m<sup>2</sup> pour la création de la voie nouvelle. et a autorisé Monsieur Maire ou son représentant à signer tous actes à intervenir.

## MONSIEUR SEITHER

### **2-1- BUDGET PRIMITIF 2007 – VILLE**

VU la présentation à la Commission des Finances en date du 18 Décembre 2005

Le Conseil Municipal, après avoir examiné et voté, chapitre par chapitre, ce document budgétaire (voir annexe 1) a arrêté ainsi qu'il suit la balance générale du budget à la majorité par 39 voix pour sur 47 (7 contre : Mme TARTARE, M.DABENE, M.JACOBELLI, Mme VERCKNOCKE, M.PIEL, M.LA SPESA , M.DUJARDIN , 1 abstention : Mme FAUS FERNANDEZ)

RECETTES	Mouvements Budgétaires	Mouvements Réels	Mouvements d'ordre
SECTION D'INVESTISSEMENT	45.614.300	41.429.000	4.185.300
SECTION DE FONCTIONNEMENT	121.421.000	121.421.000	
<b>TOTAL</b>	<b>167.035.300</b>	<b>162.850.000</b>	<b>4.185.300</b>

  

DEPENSES	Mouvements BUDGETAIRES	MOUVEMENTS Réels	Mouvements d'ordre
SECTION D'INVESTISSEMENT	45.614.300	45.614.300	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	121.421.000	117.235.700	4.185.300
<b>TOTAL</b>	<b>167.035.300</b>	<b>162.850.000</b>	<b>4.185.300</b>

### **2-2- BUDGET PRIMITIF 2007 – ASSAINISSEMENT**

VU la présentation à la Commission des Finances en date du 18 Décembre 2005

Le Conseil Municipal, après avoir examiné et voté, chapitre par chapitre, ce document budgétaire (voir annexe 2) a arrêté ainsi qu'il suit la balance générale du budget à la majorité par 39 voix pour sur 47 (7 contre : Mme TARTARE, M.DABENE, M.JACOBELLI, Mme VERCKNOCKE, M.PIEL, M.LA SPESA , M.DUJARDIN , 1 abstention : Mme FAUS FERNANDEZ)

DEPENSES	Mouvements budgétaires	Mouvements réels	Mouvements d'ordre
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 163 713,00	1 753 047,00	410 666,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 988 506,00	3 145 255,00	1 843 251,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 152 219,00</b>	<b>4 898 302,00</b>	<b>2 253 917,00</b>

RECETTES	Mouvements Budgétaires	MOUVEMENTS réels	Mouvements d'ordre
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 163 713,00	320 462,00	1 843 251,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 988 506,00	4 577 840,00	410 666,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 152 219,00</b>	<b>4 898 302,00</b>	<b>2 253 917,00</b>

### 2-3- BUDGET PRIMITIF 2007 - ASSAINISSEMENT - FIXATION DE LA REDEVANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 39 voix pour sur 47 (7 contre : Mme TARTARE, M.DABENE, M.JACOBELLI, Mme VERCKNOCKE, M.PIEL, M.LA SPESA , M.DUJARDIN , 1 abstention : Mme FAUS FERNANDEZ) a décidé d'arrêter à 2 698 000 euros le produit attendu de la redevance 2007 ;et a fixé celle-ci à 0,38 euros le m<sup>3</sup>, compte tenu d'un volume d'eau prévisionnel de 7 100 000 m<sup>3</sup>.

### 2-4- BUDGET PRIMITIF 2007 – REGIE DE TRANSPORT

VU la présentation à la Commission des Finances en date du 18 Décembre 2005

Le Conseil Municipal, après en avoir examiné et voté chapitre par chapitre ce document budgétaire (voir annexe 3), à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions : Mme TARTARE, M.DABENE, M.JACOBELLI, Mme VERCKNOCKE, M.PIEL, M.LA SPESA , M.DUJARDIN , Mme FAUS FERNANDEZ) a arrêté ainsi qu'il suit la balance générale du Budget Primitif 2007 telle que définie ci-dessous,

RECETTES	Mouvements Budgétaires	Mouvements Réels
Section d'Investissement	-----	-----
Section de Fonctionnement	-----	10 000
<b>TOTAUX</b>		<b>10 000</b>

DEPENSES	Mouvements Budgétaires	Mouvements Réels
Section d'Investissement	-----	-----
Section de Fonctionnement	-----	10 000
<b>TOTAUX</b>		<b>10 000</b>

### 2-5- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION (TAXE D'HABITATION, TAXES FONCIERES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : Mme TARTARE, M.DABENE, M.JACOBELLI M.PIEL, M.LA SPESA ) a décidé d'arrêter les taux d'imposition des taxes communales ainsi qu'il suit :

-	Taxe d'habitation	14,35
-	Taxe sur les propriétés bâties	16,70
-	Taxe sur les propriétés non bâties	13,49

## **2-6- DEFICIT REGIE DE RECETTES - SERVICE GUICHET UNIQUE - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE PRESENTÉE PAR LE REGISSEUR DE RECETTES.**

Avis favorable de la commission des Finances du 12 Décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, a donné un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par le régisseur titulaire de la régie « Guichet unique » pour le montant de 1.342,54 qui a été mis à sa charge, étant précisé que la somme, objet de la remise gracieuse, sera supportée par la Commune dans le cadre des crédits prévus au budget.

## **2-7- CONDITIONS D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES**

Avis favorable de la commission des Finances du 12 Décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, a accepté les conditions d'amortissement des subventions d'équipement de l'exercice 2006 ainsi qu'il suit :

- participation à Réseaux Ferrés de France pour la mise en place d'ascenseurs à la gare SNCF : 96.000 € ;
- subvention à l'association des plaisanciers du port des croûtons : 11.000 € ;
- subvention à l'association du port de la Salis : 30.000 € ;
- subvention à l'association de défense et de gestion de l'Olivette : 1.600 € ;
- remboursement de l'annuité d'emprunt de la Maison de retraite du Côteau : 119.256 € ;
- remboursement de l'annuité d'emprunt du CCAS : 493.135 € ;
- remboursement de l'annuité d'emprunt de l'hôpital d'Antibes : 14.336 € ;
- subventions pour ravalement de façades : 70.000 €

*Départ de M.CHIALVA –Procuration à M.VITALE-Présents 36/Procurations 11/Absents 2*

*Départ de M.GABAI- Procuration à Mme MAS –Présents 35/Procurations 12/Absents 2*

## **2-8- DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 –**

Avis favorable de la commission des Finances du 12 Décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité des voix par 39 voix pour sur 47 (7 contre : Mme TARTARE, M.DABENE, M.JACOBELLI, Mme VERCKNOCKE, M.PIEL, M.LA SPESA , M.DUJARDIN , 1 abstention : Mme FAUS FERNANDEZ)** a accepté la décision budgétaire modificative n° 3 qui porte:

- d'une part suite à la réforme de l'instruction comptable M 14 intervenue en 2006 sur des modifications au niveau des inscriptions budgétaires 2006 notamment sur les modalités d'inscription des subventions d'équipement versées, le régime des provisions , le régime de comptabilisation des intérêts courus non échus

- et d'autre part sur le remboursement de la part indue de la participation globale forfaitaire non frappée par la prescription quinquennale des participations versées par la SNC d'Aménagement d'Antibes les Pins à la Ville d'Antibes en 1995,1996 et 1997 suite au Jugement du Tribunal administratif de Nice

*Départ de M.GONZALEZ –Procuration à Monsieur le Maire –Présents 34/Procurations 3/Absents 2*

*Départ de Mme THOMEL –Procuration à Mme BOUFFIER –Présents 33/Procurations 4/Absents 2*

**Monsieur ROUX (rapportée par Mme TROTOBAS en l'absence de M.ROUX)**

### **3-1- ECOLE MATERNELLE SUPER ANTIBES – CONSTRUCTION D’UN PREAU AUTORISATION DE DEPOSER LES DEMANDES D’AUTORISATION D’URBANISME**

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme Déplacements Urbains Travaux du 8 décembre 2006

Vu l'avis favorable de la Commission Education Jeunesse et Sports du 5 décembre 2006

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , **à l’unanimité des suffrages exprimés ( 2 abstentions : Mme TARTARE, M.DABENE)** a approuvé la réalisation d'un préau dans la cour de l'école Maternelle Super – Antibes située avenue des Bleuets, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de permis de construire, afin de procéder à la construction de ce préau , le coût estimatif des travaux s'élevant à 80.000 e HT

### **Question rapportée par M.SEITHER en l’absence de M.ROUX**

### **3-2- TRAVAUX DE CABLAGE POUR RESEAUX INFORMATIQUES ET TELEPHONIQUES MARCHE A BONS DE COMMANDE – APPEL D'OFFRES OUVERT- AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu la Commission d'Appel d'Offres du 24 novembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l’unanimité**, a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de câblage des réseaux informatiques et téléphoniques, selon les modalités définies par le rapporteur, les montants minimum et maximum des marchés s'élevant à 25 000 € et 100 000 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché attribué par la Commission d'Appel d'Offres.

### **MADAME BLAZY**

### **4-1- RESTAURATION SCOLAIRE – AIDE EN FAVEUR DES FAMILLES EN DIFFICULTE - MODALITES DE FACTURATION ENTRE LE GUICHET UNIQUE ET LE CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (CCAS)**

VU l'avis favorable de la Commission Vie Sociale et Solidarité du 27 novembre 2006

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l’unanimité**, a approuvé les nouvelles modalités de facturation de la restauration scolaire concernant les familles bénéficiaires de l'aide du CCAS à savoir : - que le montant forfaitaire pris en charge par le CCAS sera déduit de la facture éditée par le service Guichet Unique adressée aux familles ; - que l'unité gestionnaire financière du service Guichet Unique adressera au CCAS une facture globale tous les deux mois afin qu'il s'acquitte de sa participation.

### **4-2- PETITE ENFANCE – MODIFICATIONS DE L'AIDE AU CHOIX DU MODE D'ACCUEIL**

VU la Commission Vie Sociale et Solidarité du 18 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, afin de toucher un plus grand nombre de familles, **à l’unanimité des suffrages exprimés ( Mme TARTARE, M.DABENE, M.PIEL, M.LA SPESA)** a décidé de revoir les conditions mises au versement de l' AC.M.A. et fixé les nouvelles conditions d'attribution et le montant de l'Aide au Choix du Mode d'Accueil :

-modification de la condition de ressources des familles par une élévation des plafonds en les portant à une fois et demie les plafonds retenues par la C.A.F. pour le versement de l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant ;

-suppression de la condition de ne pas avoir reçu de proposition de place dans une structure municipale ;

-augmentation du montant de l'aide municipale qui passe à 900 € par an et par enfant et aménagement de la règle des 15 % restant à la charge de la famille ;

## **MADAME TORRES FORET DODELIN**

### **5-1- CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD) ACTIONS 2006 - ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DE L'ETAT**

Vu l'avis favorable de la commission Education Jeunesse et Vie Sportive du 5 décembre 2006  
VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a accepté la subvention de l'Etat d'un montant de 2000,00 euros pour l'année 2006 destinée au financement des actions de prévention primaire relevant de la Commune d'Antibes Juan-Les-Pins.

## **MONSIEUR DULBECCO**

### **7-1- DEVELOPPEMENT DE PARTENARIAT ET OCTROI DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROJET MUNICIPAL "PORTEZ-VOUS BIEN"**

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à accepter la subvention de 1000 € auprès de partenaires l'U.R.C.A.M. (Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie de Provence Alpes Côte d'Azur), la C.P.A.M. (Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Alpes Maritimes) pour le programme National Nutrition Santé (P.N.N.S) dans le cadre du programme municipal « Portez-vous bien ».

*Départ de Mme TROTOBAS –procuration à M.PADOVANI –Présents 32/Procurations 15/absents 2*

## **MONSIEUR PAUGET**

### **9-1- TERRAIN EN HERBE AU STADE GILBERT AUVERGNE – QUARTIER DES EUCALYPTUS – TRANSFORMATION EN GAZON SYNTHETIQUE - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Vu l'avis favorable de la commission Education Jeunesse et Vie Sportive du 5 décembre 2006  
VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, du Centre National du Développement du Sport, de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et de la Fédération Française de Football, pour la pose en gazon synthétique, le terrain en herbe du Stade Gilbert Auvergne, quartier des Eucalyptus et de créer, à côté dudit terrain, un petit terrain d'échauffement et d'entraînement. Montant des travaux estimé à 670 000 €.

## **MADAME MURATORI**

### **10-1- ACQUISITION DE VEHICULES - MARCHE A BONS DE COMMANDE – APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme TARTARE, M.DABENE, M.PIEL, M.LA SPESA)** a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de véhicules pour les services de la Commune d'Antibes Juan-les-Pins, et a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres .

***Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire a accepté à l'unanimité une modification de l'ordre des questions l'ordre du jour Mme CANOVA étant dans l'obligation de quitter la séance pour inaugurer une exposition – La question n° 32-1 est donc traitée avant la question n° 11-1***

### **32-1- MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE – ACQUISITION D'UNE OEUVRE DE CLAUDE SERRE LORS D'UNE VENTE AUX ENCHERES**

Vu l'avis favorable de la Commission Culture Tourisme du 4 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a accepté l'acquisition d'une œuvre originale de Claude Serre d'un montant de 1430,00 €, commission de 10 % comprise, et qui permettra au Musée de détenir un dessin original de cet artiste qualifié de « prince de l'humour noir » par ses pairs et dont aucun dessin n'avait jusqu'à ce jour été proposé à la vente.

*Départ de Mme CANOVA –Procuration à M.SEITHER, procuration de M.GISMONDI s'annule –  
Présents 31/procurations 15/absents 3*

### **MADAME BOUFFIER**

#### **11-1- CIMETIERE DES SEMBOULES - CRÉATION DE CONCESSIONS DE DIMENSIONS SUPÉRIEURES - AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE DISPERSION DES CENDRES A PROXIMITE DU JARDIN DU SOUVENIR**

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Funéraires du 29 novembre 2006

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme Déplacements Urbains Travaux du 8 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a adopté le principe de créer, au cimetière des Semboules de nouveaux carrés de concessions temporaires de quinze ans et de trente ans de grandes dimensions et un espace destiné à la dispersion des cendres.

#### **11-2- CIMETIERES -TARIF DES CONCESSIONS FUNERAIRES, TAXES ET REDEVANCES**

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Funéraires du 29 novembre 2006

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a approuvé les nouveaux tarifs des concessions funéraires taxes et redevances pour l'année 2007/2008 :

<b>Nature de la prestation</b>	<b>Tarifs 2006</b>	<b>Tarifs proposés pour 2007</b>
Concession pleine terre de 2.00 m par 1.00 m d'une durée de trente ans	1.004 €	1.020 €
Concession pleine terre de 2.40 m par 1.25 m d'une durée de trente ans au cimetière de Rabiac	6.338 €	6.400 €
Concession pleine terre de 2.40 m par 1.25 m d'une durée de cinquante ans au cimetière des Semboules	10.564 €	10.650 €
Concession pleine terre de 2.40 m par 1.25 m d'une durée de cinquante ans au cimetière de Rabiac	11.620 €	11.750 €
Concession pleine terre de 2.50 m par 1.50 m d'une durée de cinquante ans	19.983 €	20.000 €
Concession pleine terre de 2.50 m par 1.50 m d'une durée perpétuelle	20.903 €	22.500 €
Concession pleine terre de 2.80 m par 2.60 m d'une durée perpétuelle, en secteur paysager	44.662 €	45.150 €
<u>Jardin d'urnes</u>		
Concession pleine terre de 0.80 m par 0.80 m d'une durée de quinze ans	117 €	130 €
Concession pleine terre de 0.80 m par 0.80 m d'une durée de trente ans	502 €	520 €
<u>Cases de columbarium (*)</u>		
Case de 0.60 m par 0.40 m d'une durée de quinze ans	517 €	530 €

Case de 0.60 m par 0.40 m d'une durée de trente ans	902 €	920 €
(*) dont 400 euros, représentant la participation au coût de construction.		
<u>Taxe d'inhumation</u>	57 €	60 €
<u>Redevances</u>		
- redevance journalière de dépôt de corps au dépositaire communal du cimetière de Rabiac	7,20 €	7,50 €
- pénalité journalière en cas de dépassement (la durée maxima de dépôt étant fixée à 1 an)	28 €	30 €

## **MADAME PUGNAIRE**

### **12-1- MOBILIER URBAIN D'INFORMATION – APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

VU la Commission d'Appel d'Offres du 12 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M.PIEL, M.LA SPESA)**, a autorisé Monsieur le maire à signer le marché attribué à la société Société JC DECAUX Mobilier Urbain 17 Rue SOYER - 92532 NEUILLY SUR SEINE CEDEX pour le mobilier urbain d'information, la redevance d'occupation du domaine public étant fixée comme suit :

	Partie Fixe (1)	Partie variable (2)	Redevance totale annuelle unitaire (1+2)
Mobilier d'information de 2 m <sup>2</sup>	1 700 Euros	595 Euros	2 295 Euros
Mobilier d'information de 8 m <sup>2</sup>	6 800 Euros	3 357 Euros	10 157 Euros

### **12-2- MOBILIER URBAIN D'ABRIS VOYAGEURS – APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

VU la Commission d'Appel d'Offres du 12 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M.PIEL, M.LA SPESA)** a autorisé Monsieur le maire à signer le marché attribué à la société JC DECAUX Mobilier Urbain 17 Rue SOYER - 92532 NEUILLY SUR SEINE CEDEX pour le mobilier urbain d'abris voyageurs, la redevance d'occupation du domaine public étant fixée comme suit :

	Partie Fixe (1)	Partie variable (2)	Redevance totale annuelle unitaire (1+2)
Mobilier d'abris voyageurs supportant de la publicité	<u>260 Euros</u>	<u>400 Euros</u>	<u>660 Euros</u>

## **MONSIEUR BIGNONNEAU**

### **22-1- SAEM ANTIBES JUAN-LES-PINS (AJPA) – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC – CONVENTION D’AFFERMAGE DES PARCS POSTE ET LACAN – EXERCICE 2005 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce document a pris acte du rapport annuel de la SAEM ANTIBES Juan-Les-Pins PARC AUTO (A.J.P.A.) pour la convention d’affermage des parcs Poste et Lacan relatif à l'exercice 2005.

### **22-2- SAEM ANTIBES JUAN-LES-PINS (AJPA) – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC – CONCESSION DU PARKING OLIVIER – EXERCICE 2005 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce document a pris acte du rapport annuel de la SAEM ANTIBES JUAN LES PINS PARC AUTO (A.J.P.A.) pour la concession du parking Olivier relatif à l'exercice 2005.

### **22-3- SAEM ANTIBES JUAN-LES-PINS (AJPA) – RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE LA COMMUNE D’ANTIBES SIEGEANT AU CONSEIL D’ADMINISTRATION – EXERCICE 2005 –**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce document, **Messieurs BIGNONNEAU, GONZALEZ, GABAI, Mesdames DUMONT, BOUFFIER, ne prenant pas part au vote à l’unanimité**, a pris acte du rapport écrit des mandataires de la Commune d’ANTIBES siégeant au Conseil d’Administration de la SAEM Antibes Juan les Pins Parc Auto (A.J.P.A.) relatif à l'exercice 2005

### **22-4- RECLASSEMENT DE SECTIONS DE ROUTES NATIONALES DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE LA COMMUNE D’ANTIBES – PARTICIPATION DE L’ETAT**

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Circulation du 6 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l’unanimité**, a accepté le montant de 100.000,00 € versé au titre de la participation de l’Etat pour le reclassement de sections de routes nationales dans la voirie communale de la Commune d’Antibes, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet de convention entre la Commune d’Antibes et l’Etat représenté par le Préfet des Alpes-maritimes.

### **22-5- RECLASSEMENT DE SECTIONS DE ROUTES NATIONALES DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE LA COMMUNE D’ANTIBES – PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL**

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Circulation du 6 décembre 2006

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l’unanimité**, a accepté le montant de 262.880,00 € au titre de la participation du Conseil Général pour le reclassement de sections de routes nationales dans la voirie communale de la Commune d’Antibes et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet de convention entre la Commune d’Antibes et le Conseil général des Alpes-maritimes.

### **22-6- CLASSEMENT DANS LE RESEAU DE ROUTES A GRANDE CIRCULATION (RGC) – BARREAU DE LIAISON RELIANT LA RD 6107 A LA RD 6007**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l’unanimité**, a donné un avis favorable au classement du barreau de liaison reliant la RD 6107 à la RD 6007 dans le réseau national routes à grande circulation (RGC).

**22-7- ADOPTION DE LA CHARTE ENTRE LA COMMUNE D'ANTIBES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) POUR L'AMENAGEMENT DES POINTS D'ARRET ET D' ACCESSIBILITE AUX BUS**

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Circulation du 6 décembre 2006  
 VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a adopté la charte d'aménagement des points d'arrêt et d'accessibilité au bus, a autorisé Monsieur le Maire à signer cette charte entre la Commune d'Antibes et la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis, et a autorisé l'inscription des dépenses relatives à la réalisation de ces prestations sur les budgets successifs de la Commune d'Antibes.

**MONSIEUR BONIFAY**

**28-1- MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE – AVENANTS DE TRANSFERT DES MARCHES DE LA VILLE D'ANTIBES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SOPHIA ANTIPOLIS (CASA) – AUTORISATION DE SIGNATURE DES PIECES RELATIVES A CETTE OPERATION DE TRANSFERT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants de transfert avec les entreprises et sociétés ci-après désignées ;et a également autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'annexe au procès verbal de mise à disposition en date du 30 juin 2006 ainsi que les autres pièces relatives à cette opération de transfert :

Lot n°	Désignation	Entreprises	Adresse	AVE- NANT N°
1	Terrassement	TARDIEU	Immeuble le Jean Bart entrée 1 Cannes Marina 06210 MANDELIEU	1
2	Fondations spéciales	SOLETANCHE BACHY	1445, chemin des Lauves -BP320- 13609 AIX EN PROVENCE	1
3	Gros œuvre – Ravalement	CAMPENON BERNARD	473, route des Dolines villa 1 06560 VALBONNE	3
4	Couverture – Etanchéité	MIDI TOITURES	2, place de la Tour 06620 BAR SUR LOUP	3
5	Menuiseries extérieures aluminium	MD ALUMINIUM	34, avenue Emile Ripert 06300 NICE	2
6	Menuiseries extérieures acier	MD ALUMINIUM	34, avenue Emile Ripert 06300 NICE	2
7	Menuiseries bois	J.E.M.	30, rue Léopha -BP62- 69780 MIONS	3
8	Cloisons – Doublages	SILENCE CONFORT	Parc d'activités logistiques Box 12 SAINT ISIDORE 06284 NICE CEDEX 3	2
9	Cloisons vitrées – Coupe feu	BIOT MENUISERIE	2768, route de Valbonne 06410 BIOT	2
10	Métallerie – Serrurerie	OLIVARI ERCOLANI	8, rue Lepante 06200 NICE	2
11	Sols durs	MARBRERIE AZUREENNE	ZI Secteur A3- 29 allée des Pêcheurs 06706 SAINT LAURENT DU VAR CEDEX	2
12	Sols souples	SANCHEZ	167, promenade des Flots Bleus Atoll Beach 06700 PORT DE SAINT LAURENT DU VAR	2
13	Parquets	ESPACE PARQUET	55 rue René Cassin -BP15- 73491 LA RAVOIRE CEDEX	1
14	Occultations	GRIESSER HUPPE	ZI de Nice -BP96- 06513 CARROS	2

15	Faux plafonds	INTERDECOR/PLAF OSOL	ZI les 3 Moulins 06600 ANTIBES	2
16	Peinture	R.P.M.	12, chemin du Saquier 06200 NICE	2
17	Chauffage Ventilation Climatisation	GS FRANCE	Immeuble Arenice 455, Promenade des Anglais 06299 NICE CEDEX 02	3
18	Electricité – Courants forts et faibles	MONTELEC	ZI les 3 Moulins Euro 92 route des Cistes 06600 ANTIBES	3
19	Plomberie sanitaire	GS FRANCE	Immeuble Agence 455, Promenade des Anglais 06299 NICE CEDEX 02	3
20	Ascenseurs	KONE	19, chemin des Travaux 06801 CAGNES SUR MER	1
21	Aménagements extérieurs VRD	GAGNERAUD	198, chemin des Eucalyptus 06160 JUAN LES PINS	2
	Assurance Dommage ouvrage	Cabinet Chevallet	33, rue Jean Jaurès -BP51- 06402 CANNES CEDEX 2	1
	Contrôle Technique	QUALICONSULT	Les Espaces de Sophia 80 route des Lucioles 06560 VALBONNE	3
	Coordinateur Sécurité Protection Santé (CSPS)	M2B INGENIERIE	SPARAGAGGIO Village 20253 FARINOLE	3
	Maîtrise d'œuvre (MO)	HUERRE	11, rue Cels 75014 PARIS	3
	Système Sécurité Incendie	QUALICONSULT	Les Espaces de Sophia 80 route des Lucioles 06560 VALBONNE	1

*Départ de M.BARBERIS et de M.BON IFAY –Présents 26/Procurations 15/Absents 8*

### **MONSIEUR AMAR**

#### **33-1- EXPLOITATION COMMERCIALE LE LONG DU LITTORAL – ACTIVITES NAUTIQUES – LOT 10 A "HOLLYWOOD" – FIXATION DU MONTANT DES REDEVANCES**

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 décembre 2006

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Economiques du 12 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a décidé d'adjoindre à la redevance fixe issue de la délibération du 12 mai 2006, une part variable correspondant à 2% minimum et 10% maximum du chiffre d'affaire d'exploitation et a pris acte du fait que Monsieur le Maire ou son représentant procédera à l'attribution de cette nouvelle autorisation d'occupation temporaire, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence dans le cadre d'un cahier des charges pré-établi et de mesures de publicité adéquates.

#### **33-2- EXPLOITATION COMMERCIALE LE LONG DU LITTORAL – ACTIVITES NAUTIQUES – LOT 1 A "LA SIESTA" – FIXATION DU MONTANT DES REDEVANCES**

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 décembre 2006

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Economiques du 12 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a décidé d'adjoindre à la redevance fixe issue de la délibération du 12 mai 2006, une part variable correspondant à 2% minimum et 10% maximum du chiffre d'affaire d'exploitation et a pris acte du fait que Monsieur le Maire ou son représentant procédera à l'attribution de cette nouvelle autorisation d'occupation temporaire, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence dans le cadre d'un cahier des charges pré-établi et de mesures de publicité adéquates.

#### **33-3- - EXPLOITATION COMMERCIALE LE LONG DU LITTORAL – ACTIVITES NAUTIQUES – LOT 10 A "LA GAROUBE" – FIXATION DU MONTANT DES REDEVANCES**

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 décembre 2006

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Economiques du 12 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a décidé d'adjoindre à la redevance fixe issue de la délibération du 12 mai 2006, une part variable correspondant à 2% minimum et 10% maximum du chiffre d'affaire d'exploitation et a pris acte du fait que Monsieur le Maire ou son représentant procédera à l'attribution de cette nouvelle autorisation d'occupation temporaire, à l'issue

d'une procédure de mise en concurrence dans le cadre d'un cahier des charges pré-établi et de mesures de publicité adéquates.

**33-4- - EXPLOITATION COMMERCIALE LE LONG DU LITTORAL – PONTON COURBET–  
ACTIVITES DE 1<sup>ère</sup> CATEGORIE – PROMENADE COTIERE TOUTES DISTANCES – FIXATION  
DU MONTANT DES REDEVANCES**

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 décembre 2006

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Economiques du 12 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a décidé d'adjoindre à la redevance fixe issue de la délibération du 7 juillet 2006, une part variable correspondant à 2% minimum et 10% maximum du chiffre d'affaire d'exploitation et a pris acte du fait que Monsieur le Maire ou son représentant procédera à l'attribution de cette nouvelle autorisation d'occupation temporaire, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence dans le cadre d'un cahier des charges pré-établi et de mesures de publicité adéquates.

**33-5- EXPLOITATION COMMERCIALE LE LONG DU LITTORAL – PONTON COURBET–  
ACTIVITES DE 2<sup>ème</sup> CATEGORIE – EXCURSION DE LOISIRS SUR COURTES DISTANCES –  
FIXATION DU MONTANT DES REDEVANCES**

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 décembre 2006

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Economiques du 12 décembre 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, a décidé d'adjoindre à la redevance fixe issue de la délibération du 7 juillet 2006 , une part variable correspondant à 2% minimum et 10% maximum du chiffre d'affaire d'exploitation et a pris acte du fait que Monsieur le Maire ou son représentant procédera à l'attribution de cette nouvelle autorisation d'occupation temporaire, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence dans le cadre d'un cahier des charges pré-établi et de mesures de publicité adéquates.

La Séance est levée à 20 h 00

**Antibes, le 26 décembre 2006**  
**Le Directeur Général Adjoint des Services,**

**Alain JULIENNE**